

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction urbanisme et foncier
Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_079
SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

**44 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
RUE LOUIS CHAUVET ET RUE LE CHOSSEL DE LA VALLÉE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

La rue Louis Chauvet et la rue Le Chosel de la Vallée, voies situées sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville, et comprises entre le boulevard Guillaume Le Conquérant et la rue Asselin, sont privées. Ces deux voies permettent de rejoindre la rue de la Polle depuis la rue Asselin et inversement.

Madame Denise DENIZE, Monsieur Jean-Marc YVON ainsi que Monsieur et Madame Franck et Alessandra GONDAL, copropriétaires de la rue Louis Chauvet et d'une partie de la rue Le Chosel de la Vallée, ont saisi la collectivité en vue de leur rétrocession à la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

La rue Louis Chauvet et la majeure partie de la rue Le Chosel de la Vallée sont assises sur la parcelle figurant au cadastre sous les références BD 60 ; le propriétaire de l'autre partie de la rue Le Chosel de la Vallée ne souhaite pas la céder à la collectivité (cf. annexe à la présente délibération).

La commission spécifique de la commune qui statue notamment sur l'incorporation dans le domaine public communal de voies ouvertes à la circulation publique s'est réunie le 17 janvier 2023 et s'est prononcée favorablement au classement de la rue Louis Chauvet et d'une partie de la rue Le Chosel de la Vallée, au regard des critères de reprise définis dans la délibération n°DEL2021_185 du 21 septembre 2021.

En vertu de l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière, le classement des voies communales est prononcé par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, ce qui n'est pas le cas.

Le conseil municipal est invité à :

- approuver le classement dans le domaine public communal de la rue Louis Chauvet et d'une partie de la rue Le Chosel de la Vallée, voies situées sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville ;
- accepter l'acquisition, à titre gratuit, auprès de madame Denise DENIZE, de Monsieur Jean-Marc YVON ainsi que de Monsieur et Madame Franck et Alessandra GONDAL de la parcelle cadastrée BD 60 ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer l'acte notarié et tout document y relatif ;
- accepter la prise en charge des frais d'acte notarié ;
- dire que la dépense liée à cette acquisition sera imputée au budget principal, ligne de crédit 56153.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h32		Nombre de votants : 53	
Pour : 53	Contre : 0	Abstention : 0	NPPV : 0

Le Maire,
Benoit ARRIVÉ

Le Secrétaire de Séance,
Patrice MARTIN

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 05 avril 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 22 mars 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le cinq avril à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 22 mars 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien à son départ 22h30) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit (23h22 départ vote délibération 66) - BERHAULT Bernard - BERNARD Christian (mandataire BOUSSELMAME Nouredine à son départ 19h56) - BOUSSELMAME Nouredine - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie (mandataire LELONG Gilles jusqu'à son arrivée 18h25) - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno (arrivée 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle (mandataire BERHAULT Bernard jusqu'à son arrivée 17h24 et à son départ 22h18) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (arrivée 17h29 - mandataire HÉRY Sophie à son départ) - HÉRY Sophie (mandataire SAGET Eddy jusqu'à son arrivée 18h35) - HULIN Bertrand (mandataire AMIOT Florence à son départ 22h18) - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 22h18) - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph (mandataire LEJEUNE Pierre-François à son départ 23h11) - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric (mandataire SAGET Eddy à son départ 23h06) - MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège (arrivée 17h43 mandataire LEFRANC Bertrand à son départ 22h35) - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée 17h52) - SIMONIN Philippe - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas (mandataire PECORARO Yvonne à son départ 20h05 jusqu'à son retour 22h18).

ABSENTS EXCUSÉS

CATHERINE Arnaud a donné procuration à HÉBERT Dominique
HUREL Karine a donné procuration à LEMOIGNE Sophie
KRIMI Sonia a donné procuration à MAGHE Jean-Michel
LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie
LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à AMBROIS Anne puis à TAVARD Agnès
MARGUERITTE Camille a donné procuration à BROQUAIRE Guy
MORIN Lucie a donné procuration à DUVAL Karine
SOURISSE Claudine a donné procuration à LEPOITTEVIN Gilbert
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

ABSENTS

MARGUERITTE David
PIC Anna

M. MARTIN Patrice conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales remplit les fonctions de secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
RUE LOUIS CHAUVET - RUE LE CHOSÉL DE LA VALLÉE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE**

